

Construction de la cité ministérielle

P.5

Talon fait économiser 10 milliards à l'Etat

La Guérite

2.000 F

Cherté de l'huile d'arachide au Bénin P.8

Une flambée des prix se profile à l'horizon

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1053 du mercredi 13 Novembre 2024
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Derniers développements de l'actualité au Bénin P.3

Boni Yayi, le choix du mutisme ?

Parakou

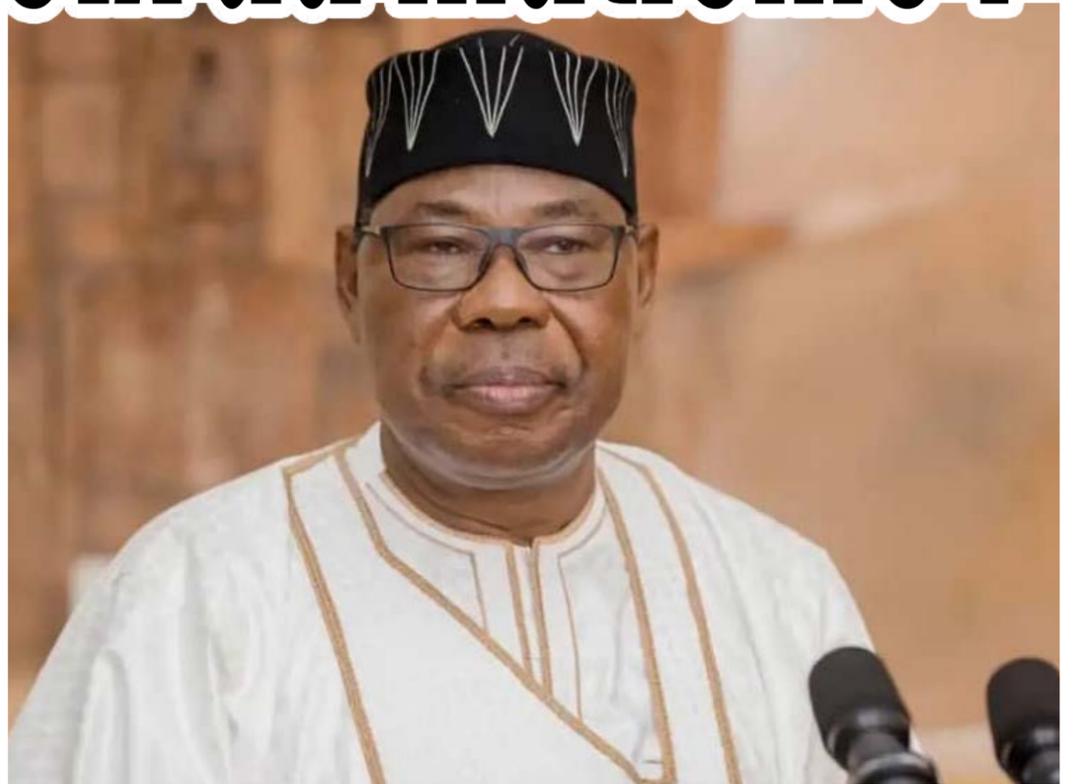
P.6

La fuite d'une sextape secoue la toile

Éliminatoires de la Can Maroc 2025

P.7

Les équipes déjà éliminées, qualifiées et en course





OKOTÓ

De l'Escargot colimaçon frit, bien emballé

Chez nous,
C'EST DU PRÊT À EMPORTER

Tél : +229 40484884



Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informer plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN
Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU
Faosiya SEFOU
Anselme ORICHA
Amanda E. DACKY

Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



Derniers développements de l'actualité au Bénin

Boni Yayi, le choix du mutisme ?

 Anselme ORICHA

Depuis plusieurs semaines, voire des mois, l'ancien chef de l'État béninois Boni Yayi a disparu de la scène publique, adoptant un mutisme qui surprend de nombreux observateurs. Cette discrétion contraste fortement avec les habitudes du leader du parti d'opposition Les Démocrates, connu pour sa présence sur le terrain et son contact régulier avec les communautés. Lorsqu'il ne participe pas à des rencontres de haut niveau, que ce soit dans la sous-région ou à l'international, Boni Yayi a toujours montré un engagement dynamique et visible.

Avec la récente visite de l'ancien président Nicéphore Soglo à la Gdiz (Glo-Djigbé Industrial Zone), une initiative saluée dans les médias, nombreux sont ceux qui s'attendaient à voir Yayi suivre son exemple, ou au moins réagir publiquement aux activités entre-



prises dans cette zone industrielle. Mais l'homme a surpris par son silence, comme s'il avait choisi de suivre un chemin différent, de faire entendre sa voix d'une manière plus subtile, ou peut-être de ne pas la faire entendre du tout.

Autre sujet sensible : l'affaire tentative présumée d'atteinte à la sûreté de l'État. Bien que son parti, Les Démocrates ait brièvement

pris position, Boni Yayi n'a fait aucun commentaire direct. Sa seule réaction fut un post biblique énigmatique sur sa page Facebook, évoquant la situation en termes de paraboles, laissant ses followers dans le doute quant à son interprétation.

Enfin, la création récente d'un cadre de concertation entre les forces de l'opposition a également

été un moment où beaucoup espéraient la présence de Yayi. Longtemps partisan d'une alliance forte et unifiée de l'opposition, son absence a surpris et suscité des interrogations. D'ordinaire impliqué dans ce type de rassemblement, il semble pourtant n'avoir exprimé aucun intérêt cette fois-ci.

Alors, où est donc passé l'ancien président de la Ré-

publique du Bénin (2006-2016) ? Quels projets nourrit-il en silence ? S'agit-il d'un retrait temporaire pour des raisons stratégiques ou personnelles ? Peut-être cherche-t-il simplement à éviter qu'on le traite de populiste, pour mieux réapparaître quand le moment sera venu. Quoi qu'il en soit, les jours à venir nous éclaireront sur le choix de Boni Yayi.

Audience à la Cour des Comptes

Le haut-commissaire Jacques Migan au cabinet de la présidente Ismath Bio Tchané Mamadou

(Trois sujets au cœur des discussions, dont les élections générales de 2026)

Mathieu Kolawolé BOKO

Une délégation du Haut-Commissariat à la Prévention de la Corruption au Bénin (HCPC), conduite par le haut-commissaire Jacques Migan, a été reçue en audience ce mardi 12 novembre 2024 par la présidente de la Cour des Comptes, Ismath Bio Tchané Mamadou. Les missions du HCPC, l'adoption du décret portant sur la déclaration de patrimoine, et les élections générales de 2026 ont été les points abordés au cours de cette visite de courtoisie.

En premier lieu, le haut-commissaire a déclaré avoir reçu de sages conseils de la présidente, conseils qui permettront à l'institution de mieux

accomplir ses missions. « Secundo, nous avons discuté du décret pris le 11 septembre dernier concernant la déclaration de patrimoine. Nous avons évoqué le contrôle effectif de cette déclaration : est-ce que cela a été fait ? Y a-t-il eu des omissions ? Ce sont des aspects que nous examinerons ensemble sur le terrain », a précisé Jacques Migan.

Tenant compte des missions et des attributions de la Cour des Comptes, l'hôte a également mentionné que des questions relatives aux partis politiques ont été abordées lors des échanges. « Bientôt, nous aurons les élections générales de 2026. Or, la Cour des Comptes ne s'occupe pas uniquement des subventions pour les



partis politiques ; il y a un travail préliminaire à faire pour que les dépenses soient conformes à la loi. La Cour des Comptes et le Haut-Commissariat de-

vront travailler en amont afin que cette gestion respecte réellement les textes de loi », a expliqué Jacques Migan.

Le haut-commissaire s'est dit satisfait de cette visite et a réaffirmé son engagement dans sa mission de prévention de la corruption au Bénin.



Construction de la cité ministérielle

Talon fait économiser 10 milliards à l'Etat

Anselme ORICHA

Depuis quelques années, le gouvernement béninois, sous la présidence de Patrice Talon, a initié un projet ambitieux de centralisation des ministères au sein d'une cité ministérielle moderne, située sur le boulevard de la Marina à Cotonou. Ce projet, aujourd'hui quasiment finalisé, devrait permettre à l'État béninois de réaliser des économies annuelles substantielles, estimées à 10 milliards de FCFA.

Une cité ministérielle prête à l'emploi

Dans une vidéo diffusée le 10 novembre 2024, les services de communication du gouvernement montrent l'état d'avancement de cette cité ministérielle. Selon Victor Kouassi Ananouh, Directeur général de la construction et de l'habitat, les travaux sont pratiquement achevés. Les ministères ont été affectés à leurs futurs locaux, et leurs équipes ont déjà pu visiter les bureaux.

Chaque ministère occupera un immeuble de six niveaux, de type R+5, offrant un espace de travail fonctionnel et moderne, à proximité de la présidence de la République. Le regroupement des ministères vise non seulement à rationaliser



les espaces, mais aussi à éliminer les dépenses de location que l'État devait supporter pour loger ses services administratifs éparpillés dans plusieurs bâtiments loués.

Une économie annuelle de 10 milliards de FCFA

Avant la mise en œuvre de ce projet, l'administration publique béninoise occupait de multiples bâtiments, entraînant des coûts de location annuels d'environ 10 milliards de FCFA. Avec la centralisation des ministères dans cette nouvelle cité, ces

dépenses seront évitées, allégeant ainsi le budget de l'État. Selon les précisions de M. Ananouh, la cité accueillera 20 ministères répartis sur plusieurs niveaux, avec deux ministères partageant chaque immeuble.

Mobilier et déménagement en cours

Actuellement, les bâtiments sont en phase d'équipement. Le mobilier sera installé à partir de novembre, et les travaux d'aménagement dureront environ trois mois. Ce calendrier devrait per-

mettre un déménagement progressif des ministères, marquant ainsi une étape cruciale dans la modernisation de l'administration publique béninoise.

Vers une administration centralisée et modernisée

En plus de la cité ministérielle de Cotonou, une cité technique administrative est en cours de construction à Ahossougbéta, dans la commune d'Abomey-Calavi, pour regrouper les directions techniques des ministères. Cette initiative est complétée par la mise en place

de cités administratives dans chaque département, qui abriteront les préfectures et directions départementales des ministères.

En centralisant et en modernisant ses infrastructures administratives, le gouvernement Talon vise une gestion plus efficace des ressources et une meilleure synergie entre les ministères. Ces réformes permettront à l'État béninois de faire des économies tout en offrant aux agents publics un cadre de travail adapté aux besoins modernes.

Pour avoir dissimulé de la drogue dans son bagage

Un Nigérien risque 10 ans de prison ferme

 **Faosiya SEFOU**

Comparu le mardi 29 octobre dernier devant la CRIET, il a été condamné à 10 ans de prison ferme. Le prévenu, un homme de nationalité nigériane, a été arrêté pour trafic de drogue alors qu'il se rendait au Moyen-Orient. Lors de son procès en correctionnelle devant la juridiction spéciale, il lui a été reproché d'avoir caché dans ses bagages une quantité importante de cocaïne en direction du Moyen-Orient. Il a été interpellé par les services de contrôle de l'aéroport de Cotonou. Après son audition devant le procureur spécial de la CRIET, le mis en cause a été placé en détention provisoire le 2 septembre dernier.

Convoqué devant le juge en présence de son avocat, le Nigérien a plaidé coupable. Il a reconnu avoir dissimulé de la drogue dans ses bagages. Selon sa déposition, il se rendait en Arabie saoudite avec le produit psychotrope.



CRIET
Cour de Répression des
Infractions Économiques
et du Terrorisme du Bénin

À la question de la Cour visant à savoir combien de fois il avait réussi à passer la sécurité de l'aéroport de Cotonou, le prévenu a répondu qu'il n'en était qu'à son premier essai. Sa réponse n'a pas convaincu les juges.

Après l'inculpation du prévenu, la représentante du ministère public a pris la parole pour ses réquisitions. Le substitut du procureur

spécial a demandé à la Cour de constater que le Nigérien a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Elle lui reproche d'avoir tenté de faire transiter cette substance psychotrope par le Bénin, salissant ainsi l'image du pays et portant atteinte aux efforts des autorités béninoises dans la lutte contre le trafic de drogue.

La magistrate a proposé à la

Cour de condamner le mis en cause à dix (10) ans d'emprisonnement ferme. Elle a également suggéré d'astreindre le prévenu au paiement d'une amende de 50 millions de FCFA.

La défense du Nigérien a plaidé pour la clémence de la Cour. Selon l'avocat, il existe des circonstances atténuantes en faveur de son client. Le conseil a précisé

que son client a participé, dès le début des enquêtes préliminaires, à la manifestation de la vérité. Il a reconnu les faits et a maintenu la même version de son histoire. L'avocat estime donc qu'il mérite la clémence de la Cour.

Après la plaidoirie de l'avocat, le juge a fixé le délibéré au 10 décembre 2024.

Parakou

La fuite d'une sextape secoue la toile

 **Latifath KOWENOU**

Parakou, dans le nord du Bénin, un scandale sexuel surnommé « affaire Baltazar 2 » secoue les réseaux sociaux et ébranle les internautes. Soupçonnant depuis quelque temps son mari d'in-

fidélité, une femme a fait une découverte choquante en fouillant dans son téléphone ce vendredi 8 novembre. Elle y a trouvé une vidéo intime montrant son époux en plein ébat sexuel avec une autre femme. Profondément bouleversée et déçue par cette trahison, elle a diffusé la

vidéo depuis le téléphone de son mari sur les réseaux sociaux, accompagnée de la mention « Baltazar 2 ».

Quelques heures plus tard, le mari, alerté par des appels incessants de ses proches, a pris conscience de la publication. Furieux, il est rentré

chez lui, où une violente altercation a éclaté avec son épouse. Au cours de cette confrontation, il a été blessé, recevant une morsure infligée par sa femme. La dispute n'a pu être calmée que grâce à l'intervention rapide des voisins.

La rédaction

Les tensions restent vives au sein du couple, malgré les tentatives des proches et des parents pour apaiser la situation. Une scène de jalousie extrême qui expose la nudité de personnes supposées responsables.

Examen national de licence 2024

Les candidats admis sont fixés sur leur sort

Faosiya SEFOU

Selon les chiffres publiés par le gouvernement béninois, 5 936 candidats ont réussi l'examen national de licence 2024. Sur les 7 542 candidats ayant participé, près de 6 000 ont pu tirer leur épingle du jeu, portant le taux de réussite à 78,70 %. Pour faciliter l'accès aux résultats, ceux-ci sont disponibles

en ligne sur la plateforme eRésultats, accessible à l'adresse suivante : <https://www.eresultats.bj/consulter/licence-2024>.

Pour consulter votre résultat en ligne sur la plateforme eRésultats, suivez les étapes ci-dessous :

1. Choix de l'examen ou du concours : Depuis la page d'accueil ou la

page de consultation des résultats, recherchez et sélectionnez l'examen ou le concours concerné, puis cliquez sur le lien de consultation.

2. Informations du candidat : Saisissez votre numéro de table ou d'inscription pour accéder à votre résultat.

Avec eRésultats, votre résultat est à portée de clic !



Éliminatoires de la Can Maroc 2025

Les équipes déjà éliminées, qualifiées et en course

Latifath KOWENOU

Les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025 approchent de leur terme, avec des équipes qui se battent encore pour les dernières places disponibles. Voici un résumé de la situation actuelle :

Équipes déjà qualifiées (8) :

- 1. Burkina Faso
- 2. Cameroun

- 3. Égypte
- 4. Angola
- 5. Algérie
- 6. Sénégal
- 7. RD Congo
- 8. Maroc (qualifié d'office en tant que pays hôte)

Équipes éliminées (7) :

- 1. Lesotho
- 2. Liberia
- 3. Eswatini
- 4. Namibie
- 5. Soudan du Sud
- 6. Burundi

7. Malawi

En compétition pour les 16 places restantes :

Il reste 33 nations en lice pour les 16 places encore disponibles. Les matchs des 5^e et 6^e journées seront décisifs pour déterminer qui obtiendra son billet pour le tournoi, et chaque point compte. Les équipes devront redoubler d'efforts pour s'assurer une qualification dans ce contexte très compétitif.



Cherté de l'huile d'arachide au Bénin

Une flambée des prix se profile à l'horizon

Latifath KOWENOU

La récente flambée des prix de l'huile d'arachide, qui a vu le prix passer de 1 100 FCFA à 1 700 FCFA le litre en quelques jours, trouve son origine dans plusieurs facteurs, selon Jean-Baptiste Noulékoun, président de l'Association des producteurs d'huile d'arachide. Dans une interview accordée à Bip Radio, il a expliqué que cette hausse est due principalement à une pénurie de la matière première, à savoir l'arachide, indispensable à la production de l'huile.

Noulékoun a précisé qu'il y a un manque de stocks d'arachides et que la production actuelle ne parvient pas à satisfaire la demande du marché. Une partie de la production d'arachides, notamment dans les Collines, a également été détournée vers d'autres destinations hors du Bénin. Par ailleurs, il a mentionné que l'huile d'arachide importée est aussi devenue plus chère,



bien qu'il n'ait pas donné de détails sur les facteurs douaniers qui pourraient être en jeu.

Il a également déclaré que les prix risquent de continuer à augmenter, soulignant que, lorsque la demande dépasse l'offre, il est inévitable que les prix s'envolent. Les consommateurs peuvent donc s'attendre à des hausses supplémentaires dans les jours à venir.



GUÉRITÉ TV
MONDE

COTONOU

GUÉRITÉ TV MONDE

Rouvre ses portes le **04 Novembre 2024**

Tel.:

+229

91

19

10

10

Coopération institutionnelle dans la lutte contre la corruption

Jacques Migan à la Cour Suprême

(Le haut-commissaire à la prévention de la corruption satisfait des échanges)

Comment renforcer la collaboration entre le haut-commissariat à la prévention de la corruption et la Cour Suprême ? C'est ce qui a conduit Jacques MIGAN au cabinet du président de la Cour Suprême ce mardi 12 novembre 2024.

Mathieu Kolawolé BOKO

Les deux hommes, souriants et détendus, ont échangé des accolades, une poignée de main et quelques mots avant de se retrouver en tête-à-tête pour des échanges très fructueux. La richesse des discussions et l'importance des conseils reçus ont porté principalement sur les sujets suivants : la lutte contre la corruption et la préparation des élections de 2026. À l'issue des échanges, le haut-commissaire à la prévention de la corruption s'est montré rassuré par les engagements pris par le président Victor DASSI ADOSSOU, qui a affirmé que tout serait mis

en œuvre pour que les élections se déroulent dans un climat de paix et de transparence. Ce fut également l'occasion pour Jacques MIGAN de demander au président Victor DASSI ADOSSOU, au-delà du code de l'éthique destiné à tous les fonctionnaires, de doter le corps des magistrats d'un code d'éthique spécifique, compte tenu de la particularité de cette profession.

Pour le haut-commissaire à la prévention de la corruption, cette démarche vise à renforcer le dialogue institutionnel et à consolider les mécanismes de prévention de la corruption.



REPUBLIQUE DU BENIN
Promesse-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 36/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 6 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Ont été adoptés au titre de ces mesures, divers décrets d'application de textes de lois en vue de favoriser leur pleine mise en œuvre.

Ainsi, s'agissant de la loi n° 2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2022-17 du 19 octobre 2022, sont adoptés les décrets fixant les :

- modalités de contrôle sanitaire aux frontières ;
- modalités et conditions de déclaration, par les maires, des événements susceptibles de constituer une menace pour la santé des populations ;
- conditions d'ouverture d'une piscine, d'une baignade artificielle ou d'aménagement d'une baignade à usage collectif ; ainsi que ceux portant :
- modalités de mise en œuvre de la vaccination obligatoire ;
- modalités de constatation du décès des personnes ;
- modalités d'installation et d'exploitation des centres d'explorations diagnostiques et thérapeutiques ;
- modalités de protection, par l'État, du praticien médical ou paramédical.

En ce qui concerne la loi n° 2021-03 du 1^{er} février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin, neuf décrets ont été adoptés. Il s'agit des décrets fixant les :

- conditions de création et d'exploitation des officines de pharmacie ;
- conditions et modalités d'ouverture et d'exploitation des établissements de représentation pharmaceutique et les règles relatives à la publicité sur les médicaments et autres produits de santé et à la promotion médicale ; de même que ceux portant :
- conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des industries pharmaceutiques ;
- conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des industries de fabrication des produits de santé autres que le médicament ;
- conditions d'importation, d'exportation et de distribution en gros ou en détail des produits de santé autres que le médicament ;
- conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des établissements grossistes-répartiteurs pharmaceutiques et d'exercice de l'activité de dépositaire pharmaceutique ;
- modalités d'homologation des dispositifs médicaux ;
- modalités d'homologation des compléments nutritionnels, des aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge et des produits diététiques et de régime ;
- adoption des lignes directrices et procédure d'autorisation et de supervision des essais cliniques.

II- Communications.

II-1. Contractualisation pour l'étude de faisabilité technique, environnementale et sociale en vue de la création de deux zones de baignade respectivement à Fidjrossè (Cotonou) et à Avloh (Grand-Popo) sur la côte béninoise.

Depuis 2016, le Gouvernement a engagé d'importants investissements pour valoriser le potentiel touristique remarquable de la façade maritime de notre pays, par divers projets structurants. Ceux-ci participent, par ailleurs de la protection de la côte, limitant ainsi les risques de sa dégradation.

Pour conforter cette dynamique en cours, il s'est avéré pertinent de créer deux zones de baignade à Fidjrossè et à Avloh, dans les communes de Cotonou et de Grand-Popo, afin d'offrir à terme au public la sécurité et les commodités requises en la matière.

Aussi, urge-t-il que les études techniques, environnementales et sociales soient réalisées, de façon à faire intégrer harmonieusement ces ouvrages aux projets touristiques et balnéaires qui sont dans une phase de conception relativement avancée sur la côte, notamment les projets du Club Med.

Le Conseil a donc marqué son accord pour la réalisation de ces études par un cabinet de grande réputation, à charge pour les ministres concernés d'accomplir les diligences y relatives.

II-2. Rappel de l'interdiction des affichages publicitaires anarchiques dans les communes du Grand Nokoué.

Dans le cadre de l'assainissement et de l'embellissement de nos villes, au soutien des aménagements majeurs réalisés ou en cours, il a été adopté le décret n° 2023-453 du 13 septembre 2023 portant réglementation de l'affichage publicitaire dans les communes du Grand Nokoué.

Il interdit, en son article 2, les affichages publicitaires sur les monuments naturels, les mâts de lampadaires servant à l'éclairage public, les poteaux électriques et de télécommunication, les équipements publics concernant la circulation routière, maritime, fluviale ou aérienne, tous autres supports non agréés.

Par la suite, un communiqué du ministre chargé du Cadre de Vie, a rappelé ces interdictions et accordé un moratoire aux auteurs concernés afin qu'ils s'y conforment.

Mais, force est de constater que passé le délai fixé, lesdits affichages se poursuivent, au mépris de la réglementation en vigueur.

Le Conseil invite instamment ceux-ci à les démanteler sous huitaine faute de quoi, les services compétents de l'Etat appliqueront les mesures répressives appropriées.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Sous ce chapitre, il a été autorisé l'organisation :

- de la cérémonie de lancement officiel de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2024-2025, le 14 novembre 2024 à Sinendé ;
- la tenue au Bénin, de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger, le 22 novembre 2024 ; ainsi que
- de l'atelier régional de validation de l'étude portant sur l'analyse des sources innovantes de financement des collectivités territoriales en Afrique de l'Ouest, du 26 au 27 novembre 2024 à Cotonou.

Il a été, par ailleurs, autorisé la participation de notre pays à la 16^{ème}

Conférence des parties (COP 16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, à Riyad en Arabie Saoudite, du 2 au 13 décembre 2024.

Fait à Cotonou, le 6 novembre 2024,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUI-OURO.

Économie au Niger

Un accord financier de taille conclu entre le FMI et l'État nigérien

 Anselme ORICHA

Le Fonds monétaire international (FMI) vient d'accorder un soutien significatif à l'économie du Niger, confirmant son engagement envers la stabilité et la résilience économique du pays. Après une mission de négociation tenue à Niamey du 28 octobre au 9 novembre 2024, le FMI et les autorités nigériennes ont abouti à un accord de principe pour renforcer deux programmes financiers cruciaux : la Facilité élargie de crédit (FEC) et le Programme pour la résilience et la durabilité (PRD).

Selon Antonio David, chef de mission du FMI, cet accord sera soumis au Conseil d'administration en dé-



cembre 2024. S'il est approuvé, il permettra au Niger de recevoir un financement de plus de 51 millions de dollars (environ 31 milliards de FCFA). Cet appui est desti-

né à répondre aux besoins de financement extérieur du pays, tout en soutenant des projets visant à renforcer sa résilience face aux défis climatiques.

Cet accord arrive à un moment où le Niger traverse une conjoncture difficile. Le pays doit en effet faire face aux conséquences des récentes

inondations, aux tensions dans le secteur bancaire, ainsi qu'à un environnement financier mondial tendu. Malgré ces obstacles, l'économie nigérienne a connu une croissance solide en 2024, portée par l'augmentation des exportations de pétrole et une récolte agricole favorable. Cependant, cette dynamique économique reste fragile et dépend en grande partie de la stabilité sécuritaire et de l'évolution des conditions de financement dans la région.

Les perspectives pour 2025 laissent entrevoir une croissance de 7,9 %, avec une inflation maîtrisée à 3,7 %. Toutefois, ces prévisions demeurent vulnérables aux risques d'insécurité et aux incertitudes de l'économie mondiale.

Maintien en détention de onze dirigeants politiques

«La justice malienne est caporalisée»

Au Mali, pas de libération provisoire pour les onze cadres politiques de la « Déclaration du 31 mars ». Ces anciens ministres et dirigeants de partis, engagés pour le retour à l'ordre constitutionnel, ont été arrêtés le 20 juin dernier. Ils sont poursuivis notamment pour « opposition à l'exercice de l'autorité légitime ». Le juge d'instruction avait ordonné en septembre leur libération, le procureur s'y était opposé. Ce 12 novembre, la Cour d'appel a, à son tour, rejeté leurs demandes. Les onze cadres politiques restent donc en prison. Une décision

« injuste » et purement « politique » selon leurs proches. « Cette décision n'est pas juste et juridiquement on ne la comprend pas », fulmine l'un des avocats des onze cadres politiques détenus, Maître Ibrahim Marouf Sacko. « Ce sont des chefs de partis d'un certain âge, développe l'avocat, qui ont tenu une réunion dans un domicile privé, qui n'ont pas fait de manifestations, qui n'ont pas posé des barricades, qui ne troublent en rien l'ordre public. Ils ont des domiciles connus, leur libération se serait faite sous contrôle judiciaire. Comment justifier leur main-

tien en détention ? », s'indigne encore Maître Sacko, qui rappelle que ses clients sont en prison depuis près de cinq mois.

À ce stade, les motivations de cette décision n'ont pas été transmises par la chambre d'accusation de la Cour d'appel.

« C'est du dilatoire pour faire durer le supplice »

En pratique, le dossier des onze anciens ministres et dirigeants de partis doit être renvoyé devant le tribunal de la Commune 5 de Bamako. Le juge

d'instruction en charge, qui avait ordonné la libération des accusés au mois de septembre, avant l'opposition du parquet, relancera donc la procédure. Des confrontations pourraient être organisées. Si de nouveaux éléments apparaissent, la défense pourra formuler de nouvelles demandes de libération, dans l'attente d'un procès dont la date n'a toujours pas été fixée.

« C'est du dilatoire pour faire durer le supplice », commente un ancien ministre, membre de la « Déclaration du 31 mars », qui rassemble des organisa-

tions politiques demandant le retour à l'ordre constitutionnel au Mali. « Ce durcissement du régime est un signe de fébrilité », analyse un autre, qui se dit « déçu mais pas surpris ». « La justice malienne est caporalisée » par les autorités de transition, conclut enfin un cadre de l'opposition, qui estime que « le vrai motif de cette décision est politique. Il s'agit d'instrumentaliser l'arrestation de nos camarades à des fins partisans ». Et d'interroger l'ensemble de la classe politique et des citoyens maliens : « Faut-il se battre à tout prix ou se coucher ? »



OKOTÓ

De l'escargot colimaçon frit,
bien emballé



Chez nous,

C'EST DU PRÊT À EMPORTER

Tél : +229 40484884